

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°2021-12

Séance du 30/06/2021

Demande de Remise Gracieuse – Commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
111	57	6	63

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 juin 2021, s'est réunie en session ordinaire rue de la Gare - Salle Georges BIZET à BOSMIE-L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents :

MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, M. Xavier ABBADIE, Mme Marie AUFAURE, MM. Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOMILLOUX, Yves JASMAIN, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Frédéric MECHIN, MME Christelle PEYROT, MM. Gilles ROQUES, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Serge DESBORDES, René PARAUD, Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, MMES Séverine DUREISSEIX, Audrey FERAUDET, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Catherine DATIN, MM. Loïc GAYOT, Fernand LAVIGNE, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Cédric GEORGES, Dominique MARQUET, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean Claude LATHIERE, Paul HURAUULT, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

M. Emmanuel BAUDET, MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Alain FAVRAUD, Jean Pierre GRANET, MME Chantal TARNAUD, M. Pascal AUVERT, MME Elodie CLEMENT, MM. Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Jean Michel AUFORT, Jacques BERNIS, Alain BOURION, MME Nathalie BUISSON, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sylvia COSTE, MM. Lucien DUROUSSEAUD, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Guy RATINAUD, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Jean Christophe CHANABIER, Guillaume ANTENOR, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Moïse BONNET, Mme Véronique LAGRANGE, MM. Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Eric GERVEIX, Christian MICHAUD, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUIILLERDIER, Bruno DESSANE, MME Marie Agnès DELORT, M. Pierre DELHOUME, **membres du Comité Syndical.**

POUVOIRS DE VOTE : M. Lucien DUROUSSEAUD à M. Alexandre GARNIER, M. Moïse BONNET à M. Christian CHIROL, M. Pierre PETILLON à M. Daniel LAVALADE, M. Bruno DESSANE à Christian LATOUILLE, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT à M. Marcel BARTOUT, M. Jean Claude LATHIERE à M. André SOURY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien FISSOT.

Vu la demande de remise gracieuse de la commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau du nouveau dépôt des services techniques ;

AR PREFECTURE

087-258700103-20210630-2021_12-DE
Regu le 06/07/2021

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°2021-12

Séance du 30/06/2021

Demande de Remise Gracieuse – Commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE

Vu l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 10 mai 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune de SAINT PRIEST SOUS AIXE pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau du nouveau dépôt des services techniques, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 155,00 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2020 ;*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

VOTE

Pour : 63

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 30 juin 2021.
Le Président du Syndicat.


SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210630-2021_12-DE
Regu le 06/07/2021

-6 JUIL. 2021

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°2021-13

Séance du 30/06/2021

Demande de Remise Gracieuse – Commune du VIGEN

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
111	57	6	63

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 18 heures 30, l'Assemblée Délibérante du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoquée le 17 juin 2021, s'est réunie en session ordinaire rue de la Gare - Salle Georges BIZET à BOSMIE-L'AIGUILLE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents :

MME Laëtitia CALENDREAU, MM. Jean DUCHAMBON, Philippe LACROIX, Didier CHARPENTIER, M. Xavier ABBADIE, Mme Marie AUFAURE, MM. Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Jean Pierre FRUGIER, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOMILLOUX, Yves JASMAIN, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Frédéric MECHIN, MME Christelle PEYROT, MM. Gilles ROQUES, Alexandre GARNIER, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Manuel VERGER, Serge DESBORDES, René PARAUD, Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Lies SWIDERSKI, MMES Séverine DUREISSEIX, Audrey FERAUDET, MMES Béatrice LOPEZ SUAREZ, Catherine DATIN, MM. Loïc GAYOT, Fernand LAVIGNE, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Georges BEAUDOU, MME Françoise GARNIER, MM. Christian CHIROL, Bernard DEMOULINS, Jean Louis RIBET, Michel SARRE, Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Cédric GEORGES, Dominique MARQUET, Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean Claude LATHIERE, Paul HURAU, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

M. Emmanuel BAUDET, MME Marie Claude CHAMINADE, MM. Alain FAVRAUD, Jean Pierre GRANET, MME Chantal TARNAUD, M. Pascal AUVERT, MME Elodie CLEMENT, MM. Eric PAULHAN, Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Jean Michel AUFORT, Jacques BERNIS, Alain BOURION, MME Nathalie BUISSON, M. Gaston CHASSAIN, Mme Sylvia COSTE, MM. Lucien DUROUSSEAUD, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Jean Marie MIGNOT, Alexandre PORTHEAULT, Philippe ROUGERIE, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Christian JULIEN, MME Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Guy RATINAUD, Pierre ROUX, MMES Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Jean Christophe CHANABIER, Guillaume ANTENOR, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Moïse BONNET, Mme Véronique LAGRANGE, MM. Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Eric GERVEIX, Christian MICHAUD, MME Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Simon CUIILLERDIER, Bruno DESSANE, MME Marie Agnès DELORT, M. Pierre DELHOUME, **membres du Comité Syndical.**

POUVOIRS DE VOTE : M. Lucien DUROUSSEAUD à M. Alexandre GARNIER, M. Moïse BONNET à M. Christian CHIROL, M. Pierre PETILLON à M. Daniel LAVALADE, M. Bruno DESSANE à Christian LATOUILLE, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT à M. Marcel BARTOUT, M. Jean Claude LATHIERE à M. André SOURY.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Sébastien FISSOT.

Vu la demande de remise gracieuse de la commune du VIGEN sollicitant le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE pour lui accorder une remise gracieuse sur la surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau situé rue François SARRE ;

AR PREFECTURE

087-258700103-20210630-2021_13-DE
Regu le 06/07/2021

DELIBERATION – COMITE SYNDICAL N°2021-13

Séance du 30/06/2021

Demande de Remise Gracieuse – Commune du VIGEN

Vu l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 10 mai 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune du VIGEN pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau situé rue François SARRE, soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 342,50 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2020 ;*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

VOTE

Pour : 63

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 30 juin 2021.

Le Président du Syndicat.



Maurice LEBOUTET.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Modalité de publicité effectuée le :

AR PREFECTURE

087-258700103-20210630-2021_13-DE
Regu le 06/07/2021

-6 JUIL. 2021